



Travail du dimanche

Pas de remise en cause du repos dominical !

Cette fois-ci, c'est dans le cadre de la loi sur le développement et modernisation des services touristiques qu'une nouvelle atteinte est portée au repos dominical.

Les sénateurs, actuellement en discussion sur ce projet, ont à examiner des amendements du groupe UMP qui ramènent de manière insidieuse ce que le gouvernement et le président n'ont pas réussi à imposer en décembre 2008.

Chacun a en mémoire les diverses tentatives du Président de la République pour tenter par tous les moyens de modifier en profondeur les règles du travail du dimanche allant jusqu'à exiger une discussion supplémentaire qui n'a pas abouti.

De nombreuses voix s'élèvent et refusent de réduire les garanties collectives au profit d'une liberté de consommer. Voilà pourquoi le pouvoir cherche à passer ses mesures en catimini.

Sous le prétexte de permettre aux touristes de faire des achats le dimanche dans les grandes villes, des amendements sont déposés pour étendre les possibilités de dérogation et créer artificiellement des Zones touristiques tel que Plan de campagne.

Par ce biais on légalise les ouvertures dominicales qui ont été condamnées par la loi. Autrement dit pour que quelques employeurs ne soient plus hors la loi, changeons-la !

Le projet de loi du député Maillé a été battu à l'Assemblée nationale par une multitude d'expressions de tout bord qui refusent de laisser la France s'engager dans une spirale où la soi-disant liberté de chacun est utilisée comme argument pour promouvoir le libéralisme.

Il ne peut y avoir de confusion. La liberté, c'est celle du salarié qui doit pouvoir décider de faire de son dimanche un moment de convivialité familiale, un moment de repos, un

moment qui lui permet de vivre de son travail. La situation de crise que nous traversons ne doit pas être un prétexte supplémentaire pour faire pression sur les salariés.

Le volontariat ne peut être utilisé qu'à partir du moment où le chantage à l'emploi, les pressions salariales ne sont plus de mise. Cette situation est loin de correspondre à la réalité.

Pour que chacune et chacun puisse disposer librement de son droit au repos dominical, dans tous les secteurs d'activités, il y a d'abord nécessité d'une relance de la croissance par la consommation et en premier lieu par la création d'emplois stables et des augmentations de salaires.

Si des activités sportives et culturelles sont nécessairement exercées le dimanche, c'est dans le but de s'engager vers une société épanouie, cohérente et non comme une contrainte salariale. Il en est de même pour les activités de santé, de sécurité ou pour certaines industries. Dans ce cadre, des compensations doivent être attribuées aux salariés concernés.

Pour la CGT, le nombre de dérogations est déjà largement suffisant.

Tant sur le fond que la forme du procédé utilisé par certains sénateurs, la CGT ne peut que dénoncer et désapprouver.

La CGT appelle les salariés à s'organiser et se mobiliser pour exiger le droit de disposer de leur dimanche. Elle les invite d'ores et déjà à définir des modes d'action pour s'opposer à ce projet de loi et à décider de participer massivement aux initiatives qui seront organisées par les organisations syndicales durant tout le mois d'avril ainsi que le 1er mai 2009.

Montreuil, le 8 avril 2009